



I G R E T E C



RAPPORT DE GESTION

16



Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques

Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée

Association de communes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2017

I G R E T E C



RAPPORT DE GESTION

20
16

Table des matières

Composition des organes de gestion.....	4
Modifications statutaires.....	5
Associés.....	6
Administrateurs.....	6
Principales décisions relatives aux activités prises par les organes de gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016.....	6
Conseil d'Administration.....	6
Commission Permanente du Secteur 1.....	12
Commission Permanente du Secteur 2.....	13
Commission Permanente du Secteur 3.....	13
Commission Permanente du Secteur 4.....	14
Comité de Rémunération.....	15
Comité de Gestion.....	15
Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges.....	17
Marchés attribués en 2016.....	18
Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016.....	24
Conseil d'Administration.....	24
Comité de Gestion.....	25
Litiges gérés par le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016.....	26
Gestion de la Qualité Totale par le Conseil d'Administration d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016.....	27
Eléments survenus au cours de l'exercice 2016 susceptibles d'avoir une influence sur le développement d'IGRETEC.....	28
Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.....	28
Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.....	28
Indications relatives à l'existence de succursales de la société.....	28
Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers.....	28
Structure de l'emploi (art. L1523-16 al.6 CDLD).....	29
Environnement Annexe - Rapport annuel du Comité de Rémunération de l'intercommunale IGRETEC (art. L1523-17§2 al 3 CDLD).....	33

Composition des organes de gestion

		CG	CA	CP1	CP2	CP3	CP4	CR
PRÉSIDENT								
Philippe VAN CAUWENBERGHE	Échevin à Charleroi							
VICE-PRÉSIDENTS								
Philippe KNAEPEN	Conseiller Communal à Pont-à-Celles							
Jean-Marc POULLAIN	Conseiller Communal à Momignies							
Philippe TISON	Bourgmestre d'Anderlues							
ADMINISTRATEURS								
Samuel BALSEAU	Conseiller Communal à Courcelles							
Lucien BAUDUIN	Conseiller Communal à Lobbes							
Philippe BUSINE	Bourgmestre de Gerpinnes							
Ornella CENCIG	Échevine à Charleroi							
Christophe CLERSY	Président du CPAS de Courcelles							
Laurence DENYS	Conseillère Communale à Farciennes							
Albert DEPRET	Bourgmestre de Momignies							
Jacques DUMONGH	Conseiller Communal à Pont-à-Celles							
Jean FERSINI	Bourgmestre d'Aiseau-Presles							
Olivier HENRY	Président du CPAS de Fleurus							
Gaetano ITALIANO	Conseiller Communal à Charleroi							
Marie-Hélène KNOOPS	Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul							
Bruno LAMBERT	Échevin à Beaumont							
Yves LARDINOIS	Député Provincial							
Eric MASSIN	Président du CPAS de Charleroi							
Julie PATTE	Conseillère Communale à Charleroi							
Eric PIERART	Conseiller Communal à Fleurus							
Jean-Pierre ROBEETS	Conseiller Communal à Les Bons Villers							
Henri ROCHEZ	Conseiller Communal à Ham-sur-Heure/Nalinnes							
Kevin SALADE	Conseiller Communal à Charleroi							
Maxime SEMPO	Conseiller Communal à Charleroi							
Samy SIDIS	Conseiller Communal à Aiseau-Presles							
Antoine TANZILLI	Conseiller Communal à Charleroi							
Marc VANDENBOSCH	Conseiller Communal à Châtelet							
Noël VANKERKHOVEN	Bourgmestre de Fontaine-L'Évêque							
Emmanuel WART	Bourgmestre de Les Bons Villers							
Ruddy WASELYNCK	Conseiller Communal à Frameries							

CG Comité de Gestion

CA Conseil d'Administration

CP1 Commission Permanente du secteur 1

CP2 Commission Permanente du secteur 2

CP3 Commission Permanente du secteur 3

CP4 Commission Permanente du secteur 4

CR Comité de Rémunération

Modifications statutaires

En sa séance du 8 novembre 2016, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une modification statutaire et l'a portée devant l'Assemblée Générale du 20 décembre 2016 qui l'a ratifiée.

La modification statutaire concerne l'objet social de l'intercommunale. En effet, le 19 octobre 2016, tous les O.A.A. ont été invités par la SPGE à adapter l'objet social dans leurs statuts.

L'article 105 du décret du 23 juin 2016 modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement prévoit :

« Art. 105. La Société publique de gestion de l'eau et les organismes d'assainissement agréés mettent leurs statuts en conformité avec les dispositions du présent décret dans un délai de six mois à dater de l'entrée en vigueur du présent décret. »

Conformément à l'article D.331 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, les modifications des statuts de la S.P.G.E. sont soumises au Gouvernement préalablement.

L'organisme d'assainissement agréé qui ne met pas ses statuts en conformité dans les délais impartis commet une infraction de troisième catégorie au sens de la partie VIII de la partie décréte du Livre I^{er} du Code de l'Environnement. »

En ce qui concerne l'organisation de la gestion publique de l'assainissement autonome, il est attendu un arrêté du Gouvernement wallon pour la modification de la partie réglementaire du Code de l'Eau.

L'article D. 222/3 prévoit dès à présent ce qui suit :

« Art. D.222/3. La S.P.G.E. coordonne et finance la gestion publique de l'assainissement autonome. »

Cette mission est exercée avec le concours des organismes d'assainissement agréés en vertu des articles D.343 à D.345.

Ainsi, les organismes d'assainissement agréés assurent notamment :

- 1° la remise d'avis techniques ;*
- 2° la sensibilisation auprès des différents publics cibles ;*
- 3° le suivi des vidanges et de la gestion des gadoues en fonction des capacités des stations d'épuration ;*
- 4° le contrôle au fonctionnement des systèmes d'épuration individuelle. »*

Le Code de l'Eau, par ce décret du 23 juin 2016, prévoit ce qui suit dans les missions des O.A.A. à l'article D. 344 :

« Art. D.344 Pour être agréée en qualité d'[organisme d'assainissement](1), la personne morale de droit public doit être érigée en intercommunale et avoir notamment dans son objet les missions suivantes :

...

11° assurer les missions de gestion publique de l'assainissement autonome déléguées par la S.P.G.E. »

Dès lors, il convient de prévoir, dans les statuts des O.A.A., une formulation au minimum équivalente à ce qui suit : Conformément au Code de l'Eau, l'organisme d'assainissement agréé assure les missions de gestion publique de l'assainissement autonome déléguées par la S.P.G.E.

L'article 2 -objet- des statuts est donc modifié comme suit :

L'Intercommunale a pour objet :

...

2.1.1.2. assumer la gestion journalière de tout organisme à caractère industriel, commercial ou de services, d'aider ou de contrôler cette gestion ; assumer la gestion de stations d'épuration et de démergement d'ouvrages d'assainissement et de démergement sur le territoire défini par les textes de loi et/ou réglementaires. Conformément au Code de l'Eau, l'organisme d'assainissement agréé assure les missions de gestion publique de l'assainissement autonome déléguées par la S.P.G.E.

...

Associés

Conformément à l'article 4 de nos statuts qui précise que les associés sont agréés par le Conseil d'Administration qui jouit à cet égard d'une liberté absolue d'appréciation, le Conseil d'Administration a approuvé :

En sa séance du 23 février 2016, les affiliations, en Secteur 1, de la Ruche Chapelloise, de l'ASBL Parc des Sports, de la Société Wallonne de Crédit Social et des Jardins de Wallonie SCRL.

En sa séance du 14 juin 2016, les affiliations, en Secteur 1, de l'intercommunale IMIO, de la Zone de Secours Hainaut-Est et de la Commune de Wanze.

En sa séance du 13 septembre 2016, les affiliations, en Secteur 1, de la Commune de Jemeppe-Sur-Sambre, du CPAS d'Erquelines, de la Régie Communale Autonome de Les Bons Villers (moyennant l'abstention de M. Wart qui quitte momentanément la séance) et de la Zone de Police Samsom.

En sa séance du 8 novembre 2016, l'affiliation, en Secteur 1, du CPAS de Brugelette, de la Commune de Sombreffe, de la Régie Communale Autonome d'Erquelines et de l'Administration Communale de Mettet.

Administrateurs

Aucune modification de la composition des instances de gestion d'IGRETEC n'a eu lieu en 2016.

Principales décisions relatives aux activités prises par les organes de gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Approbation des comptes annuels consolidés au 31/12/2015.
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de juin 2016.
- Approbation de la lettre d'Affirmation, conformément aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) prises en application des articles 95 et 96 du Code des Sociétés.
- Approbation d'une modification de la délégation de pouvoirs authentifiée par notaire, conséquence de la désignation du nouveau Directeur et de deux nouveaux Chefs de Services.
- Approbation des ordres du jour des deux Assemblées Générales.
- Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2014-2016 et du Plan Stratégique 2017-2019.
- Décision de modifier l'organisation de deux Directions (pour plus d'explications, voir « Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016 »).
- Décision de proposer à l'Assemblée Générale du 20 décembre 2016, dans le cadre du In HOUSE, la suppression des fiches de tarification des métiers « TIC : conseils et études » et « TIC : services en ligne », ces activités étant en cours de liquidation.
- Décision de renouvellement et changement de mandats dans les organismes auxquels IGRETEC est associée.
- Le Conseil d'Administration, en sa séance du 17 mai 2016 décide, suite aux départs à la retraite de Messieurs DEBOIS, ROMBAUX, PAPIERNIK ainsi que des mouvements de personnel, d'effectuer des changements de représentants dans les organismes suivants :

ORGANISME	ANCIEN	REPLACANT	MANDAT
AXÉWEB SA	ROMBAUX P.	CZERNIATYNSKI N.	Administrateur-Président
CAROLIDAIRE ASBL	PAPIERNIK L.	LECLERCQ P.	Administrateur
CAROLIDAIRE ASBL	DESPLAT N.	CZERNIATYNSKI N.	Administrateur
CAROLIDAIRE ASBL	ROUSSEAU S.	CENCI A.	Membre du Comité d'acceptation
CENAERO ASBL	CZERNIATYNSKI N.	SOTTIAUX N.	Administrateur
CETIC ASBL	CZERNIATYNSKI N.	SOTTIAUX N.	Administrateur
CHARLEROI DRY PORT	ROMBAUX P.	COQUEREAU N.	Administrateur (suppléant)
CITÉ DES METIERS	DESPLAT N.	LECLERCQ P.	Administrateur (CA)
CITW (Cellule d'Ingénierie touristique de Wallonie)	DESPLAT N.	COQUEREAU N.	Membre GIE
FONDS DE CAPITAUX D'AMORÇAGE SA	DESPLAT N.	LECLERCQ P.	Administrateur
FONDS DE PROMOTION DE L'INNOVATION SA	DESPLAT N.	LECLERCQ P.	Administrateur
GO CLUB ASBL	ROMBAUX P.	LECLERCQ P.	Administrateur
HERACLES SCRL	ROMBAUX P.	CZERNIATYNSKI N.	Administrateur et Administrateur délégué
I-TECH INCUBATOR SA	DESPLAT N.	GOSSIAUX B.	Administrateur
PORT AUTONOME DE CHARLEROI	ROMBAUX P.	COQUEREAU N.	Administrateur (suppléant)
SLC DU HAINAUT ORIENTAL	ROMBAUX P.	CZERNIATYNSKI N.	Président
SPOW ASBL	DEBOIS M.	CZERNIATYNSKI N.	Membre (AG)
SPOW ASBL	ROMBAUX P.	LECLERCQ P.	Administrateur (CA)
SWITCH COWORKING SCRL	GOSSIAUX B.	LECLERCQ P.	Administrateur
WALLONIE DEVELOPPEMENT	ROMBAUX P.	MOENS R.	Membre du Conseil de Gestion

Consécutivement à la création d'un GIE IPFW et de la société Wind4Wallonia, il approuve, les désignations suivantes :

ORGANISME	MANDATAIRE	DATE	QUALITE
GIE IPFW	CHEVALIER K.	03/03/2015	Membre du Comité technique
GIE IPFW	BOUCHAT F.	03/03/2015	Membre du Comité technique
GIE IPFW	DURANT R.	03/03/2015	Membre du Conseil de gérance, du Comité technique et Secrétaire des instances
WIND4WALLONIA	DURANT R.	12/06/2015	Administrateur et Membre du Comité technique

En outre, il désigne M. Pierre ROMBAUX au Conseil d'administration de Brussels South Charleroi Airport S.A.

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 13 septembre 2016 décide de :

- Confirmer M. Renaud MOENS en qualité de membre du Conseil d'administration d'AQUAWAL depuis juin 2015.
- Désigner M. Patrick LECLERCQ au poste d'Administrateur de l'ASBL Centre de Culture scientifique Parentville en remplacement de Monsieur Bertrand LOUPPE.
- Désigner M. Patrick LECLERCQ en tant que membre du Conseil d'administration de DIGITAL ATTRAXION.

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 8 novembre 2016, décide de désigner M. Carmino FASANO, Secrétaire Intersectoriel de la CGSP de Charleroi, en remplacement de M. Etienne LIBERT, au Conseil d'Administration du Port Autonome de Charleroi.

- Décision de prolongation de deux ouvertures de crédit d'un montant respectif de 250.000 € pour les Secteurs 1 et 2.
- Approbation de la souscription de parts au capital de la SPGE et de parts communales dans le capital d'IGRETEC, dans le cadre de l'égouttage prioritaire :

L'article 7.b. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« La commune s'engage au moment de la conclusion de l'avenant au contrat d'agglomération visé à l'article 5 à participer à l'investissement en souscrivant des parts bénéficiaires sans droit de vote (E) dans le capital de l'organisme d'épuration agréé, pour une valeur égale à :

- 40 % + 2 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de construction de nouveaux égouts ;
- 20 % + 1 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de réhabilitation d'égouts existants ;

- 20 % du montant des études diagnostiques lorsqu'elles doivent être réalisées.

Cette souscription est libérée à concurrence d'au minimum 5 % par an, à partir de la réception provisoire de l'ouvrage. »

L'article 7.d. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« L'organisme d'épuration agréé souscrit à la même hauteur que la souscription visée au point b., des parts bénéficiaires sans droit de vote C, dans le capital de la S.P.G.E. qu'elle libère au même rythme que la commune. »

La répartition de la valeur des parts E que les communes concernées doivent prendre en IGRETEC est la suivante :

N° PROJET	DÉNOMINATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX (HTVA)	%	PRISE DE PARTICIPATION PART E	MONTANT DE LA TRANCHE À LIBÉRER CHAQUE ANNÉE (1/20)
47270	AISEAU-PRESLES - Rue J. Kennedy	75.020 €	46 %	34.509 €	1.725,45 €
41930	CHARLEROI - Rues Ferté et Gouverneur	76.417 €	64 %	48.907 €	2.445,35 €
48320	FONTAINE-L'EVEQUE - Rue de Forchies	288.612 €	42 %	121.217 €	6.060,85 €
42590	THUIN - Rue de Lobbes	614.087 €	42 %	257.916 €	12.895,80 €
	TOTAL	1.054.136 €		462.549 €	23.127,45 €

En parallèle, et conformément à l'article 7.d. du contrat d'agglomération, il est actualisé 100 parts C attribuées à IGRETEC par la SPGE pour un montant total majoré de 462.549 €.

→ Dans le cadre des Services Énergétiques, décision de restitution de capital variable en Secteur 3 pour un montant global de 822.624,97 € aux communes de Châtelet, Courcelles, Farciennes, Merbes et Thuin.

Pour rappel, ce service, proposé aux villes et communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique sur leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, et de baisser la charge énergétique grevant les budgets communaux.

Le principe est le suivant : IGRETEC prend à sa charge des investissements sur maximum 15 ans à la place des villes et communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment comme par exemple : l'isolation, le relighting, la régulation, le chauffage, la ventilation, la production d'énergie renouvelable, etc.

Le potentiel d'investissements s'élève à près de 75.000.000 € pour l'ensemble des communes du Secteur 3.

La répartition de cette enveloppe, sur base du nombre de parts souscrites par la ville ou la commune associée, se présente comme suit :

	PARTS SOUSCRITES	QUOTE-PART	SOIT
Aiseau-Presles	85.204	1,71	1.278.060 €
Charleroi	3.083.755	62,03	46.256.325 €
Châtelet	474.481	9,54	7.117.215 €
Courcelles	289.761	5,83	4.346.415 €
Erquennes	60.101	1,21	901.515 €
Farciennes	152.703	3,07	2.290.545 €
Fleurus	156.885	3,16	2.353.275 €
Fontaine-l'Evêque	193.627	3,9	2.904.405 €
Gerpennes	10.112	0,2	151.680 €
Ham-sur-Heure-Nalinnes	118.425	2,38	1.776.375 €
Lobbès	48.791	0,98	731.865 €
Merbes-le-Château	25.137	0,51	377.055 €
Montigny-le-Tilleul	76.871	1,55	1.153.065 €
Pont-à-Celles	116.215	2,34	1.743.225 €
Thuin	79.037	1,59	1.185.555 €
TOTAL	4.971.105	100	74.566.575 €

→ Décision de souscrire des parts D dans le capital de la SPGE et leur répercussion auprès des communes.

L'article 2 du contrat-type de zone entre la SPGE et IGRETEC, en qualité d'Organisme d'Assainissement Agréé, prévoit que la SPGE finance intégralement les investissements en ouvrages de démergement, ainsi que l'exploitation de ces ouvrages. Elle intègre les charges résultant de ces investissements et de leur fonctionnement dans le coût véritable de l'assainissement.

L'O.A.A. contribue au financement de ces activités à concurrence de 17 % des investissements hors TVA et de 25 % des charges d'exploitation hors TVA, par la souscription de 100 parts bénéficiaires D, réévaluées annuellement, émises par la SPGE.

Les investissements et les coûts indissociables sont globalisés annuellement sur la base des décomptes finals. Le montant obtenu sert de base pour le calcul de la réévaluation des parts. Les frais d'exploitation, tels qu'ils résultent des décomptes clôturés au 31 décembre, majorés des DIHEC terminés, constituent la base de calcul de la réévaluation des parts. La libération des parts D se fait en une seule fois.

La SPGE a communiqué à IGRETEC les montants des parts D à souscrire par IGRETEC dans son capital, aussi bien en investissement qu'en exploitation.

Pour 2014, la revalorisation des 100 parts D attribuées par la SPGE à IGRETEC s'élève à 141.497,07 €. Elle correspond à une souscription communale dans le capital d'IGRETEC répartie comme suit :

- Aiseau-Presles : 10.966,47 €
- Sambreville : 3.527,92 €
- Charleroi : 122.611,71 € (+ 4.390,97 € de DIHEC)

Pour 2015, la revalorisation des 100 parts D attribuées par la SPGE à IGRETEC s'élève à 375.634,23 €. Elle correspond à une souscription communale dans le capital d'IGRETEC répartie comme suit :

- Aiseau-Presles : 13.436,81 € (+ 8.865,95 € de DIHEC)
- Sambreville : 8.127,63 €
- Charleroi : 124.736,66 € (+ 220.467,18 € d'investissements)

→ Décision d'affecter au Secteur 3 un montant de 2.500.000 € de l'emprunt de 40.000.000 € lancé en 2015 pour couvrir les chantiers terminés et en cours dans le cadre des Services Énergétiques.

→ Décision de s'inscrire dans la dynamique POLLEC 3 en tant que structure supra-locale, pour accompagner les communes du Secteur 3 qui le souhaitent et qui n'ont pas adhéré aux programmes POLLEC 1 ou 2.

Pour rappel, POLLEC 3 est une campagne mise en place par la Région wallonne qui a pour objectif de permettre, aux communes qui le souhaitent, de définir une stratégie énergie climat en adéquation avec les objectifs de la Convention des Maires (réduction des émissions de CO₂ de 40 % en 2030).

Le changement principal par rapport aux campagnes 1 et 2 est qu'on se dirige vers une intégration des Politiques Locales Énergie Climat dans la politique de soutien aux investissements des communes wallonnes en matière d'énergie. Autrement dit, une commune qui n'aura pas rejoint la dynamique POLLEC n'aura plus accès aux aides UREBA.

Deux possibilités s'offrent pour la commune :

- Se lancer dans une candidature individuelle et réaliser seule, sans soutien, son plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) ;
- Se faire accompagner par une structure supra-locale dans la réalisation de son PAED.

Se lancer toute seule dans la réalisation d'un PAED n'est pas évident pour une commune. En effet, cela nécessite un investissement en personnel important qui n'est pas toujours possible. De plus, une expertise dans le domaine de l'énergie est indispensable pour mener ce projet à bien.

La proposition d'IGRETEC vise à réunir un ensemble de communes qui non seulement pourront bénéficier de l'expertise en matière d'énergie que possède l'intercommunale mais aussi d'un accompagnement collectif pour chacune des étapes clés de la campagne POLLEC 3, de l'appel à candidature à la remise des PAED.

En outre, IGRETEC et sa centrale de marché peuvent permettre aux communes accompagnées d'avoir un suivi précis de leurs consommations pour la mise en place d'un PAED correspondant parfaitement à la réalité.

Enfin, IGRETEC et son mécanisme de tiers investisseurs peuvent assurer le suivi, la mise en œuvre, le financement et l'exécution des investissements prévus dans le PAED.

Pour résumer, via cette campagne POLLEC 3, IGRETEC offre à ses communes non seulement un accompagnement à court terme qui consiste en la mise en place (avec les communes) d'un PAED avec pour objectif une diminution des émissions de CO₂ de 40 % en 2030. Mais aussi un accompagnement continu sur le long terme par la mise en place, via le tiers investisseur, d'investissements ayant pour objectif la diminution de consommation d'énergie.

Enfin, un subside peut être obtenu de la Région wallonne pour financer l'accompagnement des communes.

→ Décision de prise de parts dans le capital de DIGITAL ATTRAXION, pour un montant de 25.000 € à libérer à concurrence de 25 % soit 6.250 €. En février 2016, le Conseil

d'administration de SAMBRINVEST (à travers sa filiale Spin-Off/ Spin-Out) a marqué accord sur la constitution d'une société chargée de l'accélération et du financement d'amorçage de projets de la nouvelle économie et plus particulièrement de projets numériques dans la région de Charleroi-Sud Hainaut, en partenariat avec les acteurs régionaux et sous régionaux intéressés et impliqués dans le numérique afin de renforcer l'écosystème numérique local. Les régions de Mons et de la Wallonie picarde, au travers de leurs Investis (respectivement: IMBC et Wapinvest) et de leurs partenaires ont ensuite souhaité s'associer à ce projet au sein d'une structure commune. Cette structure a été constituée le 12 juillet 2016 sous la forme d'une société anonyme, dénommée « DIGITAL ATTRAXION », avec, comme actionnaires de la société, les 3 Investis hennuyers et les opérateurs d'accompagnement des écosystèmes locaux, à savoir: Héraclès, iTech, LME, IDEA, MIC, Entreprendre, WAPI. D'autres actionnaires devraient entrer au capital dans un 2^e temps, dont IGRETEC, le Fonds du numérique W.IN.G et le CETIC. Quand le projet aura atteint un plus grand niveau de maturité, des partenariats avec des acteurs de type « industriel » (actifs dans l'IT, les télécoms, de l'énergie, etc.) seront sollicités.

La mission de l'accélérateur est l'accompagnement intensif de projets innovants (dits « de la nouvelle économie »), et en particulier à connotation numérique, vers leur première levée de fonds.

Les activités seront :

1. la coordination avec les acteurs de l'écosystème et les communautés pour stimuler la création de projets et nourrir le dealflow,
2. la sélection des projets les plus prometteurs, notamment par le biais d'appels à projets,
3. le coaching intensif de ces projets en vue de :
 - Confirmer la bonne structuration de leur projet
 - Challenger et approfondir leur modèle de marché
 - Tester leur capacité à exécuter
 - Finaliser leur plan financier
4. l'octroi de prêts convertibles ou de participations en capital d'amorçage, de 25.000 EUR à 100.000 EUR maximum, en vue de permettre aux projets les plus avancés de financer la mise en place de proofs of concept ou des démarches commerciales, afin d'avancer dans la validation et le début d'exécution de leur projet/start-ups. Ces financements seront utiles afin de leur permettre de se présenter ensuite à une véritable levée de fonds en ayant déjà une première validation de leur business plan.

→ Décision de participation d'IGRETEC, en qualité de membre, à la constitution du G.I.E. CITW+.

La forme est un Groupement d'intérêt économique constituant un accord de coopération au sens de l'article 31 de la loi du 17 juin 2016, transposant l'article 12.4 de la Directive 2014/24/UE.

Ses membres sont : BEP, IBW, IDEA, IDELUX, IDETA, IEG, IGRETEC, SPI.

Son objet : développer, entretenir et structurer toute forme de collaboration entre ses membres, dans le cadre du développement de projets touristiques confiés contractuellement au Groupement par la Région Wallonne, la Communauté Wallonie-Bruxelles, la Commission européenne ou tout autre organisme ou institution en charge du tourisme ou du développement économique. Le Groupement est notamment Chef de file du portefeuille « Ingénierie Touristique de Wallonie » approuvé par le Gouvernement Wallon dans le cadre du programme Feder 2014-2020.

Sa durée est indéterminée.

- Décision de participer à l'augmentation de capital de l'i-Tech Incubator à concurrence de 75.000 € sur une levée de fonds globale de 250.000 €.

Pour rappel, logé au sein du Biopark, i-Tech Incubator est un incubateur issu d'une collaboration entre l'Université Libre de Bruxelles et trois opérateurs économiques de la région de Charleroi : IGRETEC, le Centre d'Entreprises Héraclès et Sambrinvest. À ce titre, il a reçu la mission de détection et d'accompagnement de projets innovants issus de la recherche universitaire et des secteurs technologiques de pointe tels que les sciences du vivant et les sciences de l'ingénieur, en vue de favoriser la création et le développement d'entreprises à haute valeur ajoutée. I-Tech Incubator a développé une plateforme de services « one stop shopping » tels que l'accompagnement et le coaching des chercheurs / entrepreneurs, la mise à disposition d'infrastructures d'accueil et d'experts, l'organisation d'événements, le développement de projets stratégiques pour le développement économique de la région...

Activité d'accompagnement :

En 6 ans, i-Tech Incubator a contribué à la création de 12 sociétés, stabilisant plus de 130 emplois et levant plus de 25 MEUR. i-Tech a accompagné 117 projets. Il s'agit exclusivement de projets high-tech. Ils se répartissent en : sciences du vivant (50 %) et sciences de l'ingénieur (50 %).

L'incubateur aide le porteur de projet à évaluer le potentiel de sa technologie, à définir l'orientation stratégique de sa future entreprise, à composer l'équipe de management, à élaborer un business model ainsi qu'un plan financier, à lever les fonds nécessaires ; et enfin pour ceux qui arrivent en fin de processus, à créer leur société (statuts juridiques), à mettre en place le conseil d'administration, etc.

Activité d'hébergement :

i-Tech Incubator aide IGRETEC dans la promotion et la commercialisation des bâtiments i-Tech Incubator 1 et 2. I-Tech Incubator SA exploite dans le bâtiment i-Tech Incubator 2 un Centre d'affaires à destination de ses occupants.

Construit par IGRETEC, avec le soutien de la Wallonie, le bâtiment i-Tech Incubator 2 permet d'accueillir des projets innovants et de jeunes entreprises dans le secteur des sciences du vivant et de l'ingénieur.

Ce bâtiment compte 6.000 m² bruts de bureaux et de laboratoires modulables selon les besoins des entreprises hébergées ainsi qu'un étage complet de salles blanches (GMP). Les premiers occupants ont pu s'installer dès le 1^{er} mars 2012.

IGRETEC est propriétaire du bâtiment et l'incubateur est en charge de la mise en œuvre des services aux entreprises hébergées (réception, location de salles...). Ceci a justifié l'engagement d'un « office manager » à temps-plein depuis janvier 2012 et un investissement important de l'i-Tech incubator dans du mobilier mis à disposition des hébergés qui le désirent. Grâce au support d'IGRETEC, i-Tech Incubator peut, depuis janvier 2013 mettre à disposition de ses clients, 5 salles de réunion totalement équipées. L'activité d'hébergement se développe avec succès : les taux d'occupation de l'i-Tech Incubator 1 et 2 sont de 97 %. Ceci fait de l'i-Tech Incubator un pôle d'innovation technologique, de création d'entreprises et d'attractivité pour la Région. À ce jour, 29 entreprises innovantes sont installées au sein des bâtiments i-Tech Incubator 1 et 2, ce qui totalise environ 370 emplois.

Développements stratégiques pour la région et stratégie de Smart Spécialisation :

Sans pouvoir toujours y répondre par manque de ressources, i-Tech Incubator est de plus en plus sollicité pour la structuration et le support de projets stratégiques pour la région de Charleroi.

À titre d'exemple :

- la mise en place du centre de protonthérapie wallon,
- l'évaluation de la faisabilité d'une radiopharmacie centralisée avec l'IRE et les hôpitaux,
- le développement d'un hub bio-logistique avec l'aéroport axé sur la thérapie cellulaire,
- l'implémentation locale du plan numérique wallon, et notamment, une participation active dans la société Digital Attraxion,
- la restructuration du CRA ImmuneHealth qui a mené à l'implantation de la société canadienne Caprion Biosciences sur le site du Biopark.

i-Tech Incubator travaille également au développement d'écosystèmes basés sur des filières fortes dans les sciences du vivant et de l'ingénieur favorisant :

- la création et la croissance d'entreprises technologiques à haute valeur ajoutée ;
- l'attraction de sociétés internationales.

Cette stratégie organise la création et l'attraction de sociétés dans des filières soutenues par des activités de Recherche et de Formation ciblées.

Ce travail s'axe sur des thématiques identifiées, tant pour les sciences du vivant (thérapie cellulaire, immunologie, imagerie) que pour les sciences de l'ingénieur (big data, introduction des outils du numérique, coating/chimie, télécom).

Cette cohérence est illustrée à travers le portefeuille FEDER/FSE Wallonia-Biomed qui va renforcer l'écosystème via la recherche mais également à travers la mise en place de formations, les filières d'imagerie, d'immunologie et de thérapie cellulaire. Filières dans lesquelles la création d'emplois et l'attraction d'entreprises ont été les plus fortes à la fois sur le Biopark mais également au plan wallon. Un montant de 32,5M€ a été obtenu pour ce portefeuille au fonds FEDER.

Cette stratégie de « Smart Specialisation » est un succès.

Par exemple pour la thérapie cellulaire, le Biopark est maintenant reconnu comme leader européen :

- 2 sociétés (spin-offs de l'ULB) ont été créées sur le Biopark : Bone Therapeutics et Masthercells ;
- 4 sociétés dont 2 internationales ont rejoint le Biopark pour les compétences et l'écosystème qu'elles pouvaient y trouver : Orgenesis (US), Pluriomics (Hollande), Ovizio (Bx) et Univercells (Bx)
- L'ensemble de ces entreprises représente aujourd'hui plus de 100 M€ investis et 135 emplois directs créés.

Pour faire face à la demande croissante d'accompagnement de projets de création d'entreprises technologiques, ainsi que le développement du Biopark, I-Tech Incubator doit absolument renforcer son équipe. La participation d'IGRETEC de 75 K€ à une levée de fonds globale de 250 K€ permettra à l'i-Tech Incubator de mettre en place cette équipe en assurant une continuité jusqu'à la mise en œuvre de l'obtention de la subvention annuelle du Gouvernement wallon.

- Information quant aux travaux du Comité de Développement Stratégique.
- Information quant au suivi des dossiers des Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale et des Microzones d'Activités Économiques.
- Présentation du calendrier des instances 2017.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 1

Bureau d'Études et de Gestion.

- Approbation des comptes du secteur au 31/12/2015.
- Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2014-2016 et du Plan Stratégique 2017-2019.
- Approbation de la souscription de parts au capital de la SPGE et de parts communales dans le capital d'IGRETEC, dans le cadre de l'égouttage prioritaire :

L'article 7.b. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« La commune s'engage au moment de la conclusion de l'avenant au contrat d'agglomération visé à l'article 5 à participer à l'investissement en souscrivant des parts bénéficiaires sans droit de vote (E) dans le capital de l'organisme d'épuration agréé, pour une valeur égale à :

- 40 % + 2 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de construction de nouveaux égouts ;

- 20 % + 1 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de réhabilitation d'égouts existants ;
- 20 % du montant des études diagnostiques lorsqu'elles doivent être réalisées.

Cette souscription est libérée à concurrence d'au minimum 5 % par an, à partir de la réception provisoire de l'ouvrage. »

L'article 7.d. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« L'organisme d'épuration agréé souscrit à la même hauteur que la souscription visée au point b., des parts bénéficiaires sans droit de vote C, dans le capital de la S.P.G.E. qu'elle libère au même rythme que la commune. »

La répartition de la valeur des parts E que les communes concernées doivent prendre en IGRETEC est la suivante :

N° PROJET	DÉNOMINATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX (HTVA)	%	PRISE DE PARTICIPATION PART E	MONTANT DE LA TRANCHE À LIBÉRER CHAQUE ANNÉE (1/20)
47270	AISEAU-PRESLES - Rue J. Kennedy	75.020 €	46 %	34.509 €	1.725,45 €
41930	CHARLEROI - Rues Ferté et Gouverneur	76.417 €	64 %	48.907 €	2.445,35 €
48320	FONTAINE-L'ÉVEQUE - Rue de Forchies	288.612 €	42 %	121.217 €	6.060,85 €
42590	THUIN - Rue de Lobbes	614.087 €	42 %	257.916 €	12.895,80 €
	TOTAL	1.054.136 €		462.549 €	23.127,45 €

En parallèle, et conformément à l'article 7.d. du contrat d'agglomération, il est actualisé 100 parts C attribuées à IGRETEC par la SPGE pour un montant total majoré de 462.549 €.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 2

Développement Économique et Social de la Région de Charleroi

- Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2015.
 - Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2014-2016 et du Plan Stratégique 2017-2019.
 - Suivi des impayés de la Région wallonne dans les dossiers d'équipements des Parcs d'Activités Économiques.
 - Février 2013..... 5.276.539 €
 - Mai 2013..... 7.826.753 €
 - Septembre 2013..... 7.870.744 €
 - Novembre 2013..... 12.128.720 €
 - Février 2014..... 7.035.912 €
 - Avril 2014..... 3.751.201 €
 - Août 2014..... 9.998.619 €
(en partie compensé par des avances de 2.119.709 €)
 - Septembre 2014..... 13.277.827 €
(en partie compensé par des avances de 1.320.906 €)
 - Février 2015..... 2.597.905 €
 - Mai 2015..... 1.494.684 €
 - Août 2015..... 799.507 €
 - Septembre 2015..... 4.025.125 €
 - Novembre 2015..... 2.926.772 €
 - Mai 2016..... 2.373.491 €
 - Septembre 2016..... 2.265.785 €
- Suivi régulier des ventes et des disponibilités dans les Parcs d'Activités Économiques existants.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 3

Participations énergétiques

- Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2015.
- Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2014-2016 et du Plan Stratégique 2017-2019.
- Fixation des acomptes sur les dividendes 2016.

Le secteur 3 « Participations énergétiques » est, notamment, chargé de distribuer aux communes les dividendes issus du secteur de l'énergie et en particulier de l'I.P.F.H.

Dans ce cadre, l'article 38 des statuts de notre intercommunale dispose :

« En outre, le conseil d'administration peut attribuer un acompte sur les dividendes prévus au présent article, sur proposition de la commission permanente du secteur concerné, à fin décembre de chaque exercice.

L'attribution de l'acompte est limitée :

- à 70 % du bénéfice prévu de l'exercice, déduction faite des réserves à constituer ;
- à la trésorerie disponible estimée au moment du versement de l'acompte. »

Ces deux conditions étant vérifiées, le versement d'un acompte sur les dividendes 2016 est prévu pour le 23 décembre 2016 et ce, dans la continuité des dispositions autrefois appliquées au sein de l'intercommunale I.P.F.H.

V&C ASSOCIÉES	ACOMPTES SUR DIVIDENDES	
	2015	2016
AISEAU-PRESLES	157.780,00	158.621,30
CHARLEROI	6.021.400,00	5.464.321,68
CHATELET	1.060.010,00	1.065.409,47
COURCELLES	616.420,00	553.827,55
ERQUELINNES	197.820,00	177.742,29
FARCIENNES	180.880,00	181.834,62
FLEURUS	337.820,00	339.553,98
FONTAINE-L'ÉVEQUE	352.380,00	343.109,61
GERPINNES	40.460,00	40.677,46
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	285.250,00	251.886,44
LOBBES	58.030,00	48.315,83
MERBES-LE-CHÂTEAU	54.810,00	47.877,47
MONTIGNY-LE-TILLEUL	178.850,00	155.442,23
PONT-A-CELLES	334.040,00	300.521,98
THUIN	211.540,00	171.823,10
Acomptes totaux	10.087.490,00	9.300.965,01

Il est à noter que le versement du premier acompte 2016, effectué fin juin, a été augmenté, par rapport à l'année précédente, du montant de 937.378,24 €, par prélèvement sur les réserves disponibles; ce qui stabilise l'enveloppe globale des dividendes aux communes en 2015 et 2016.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 4

Développement Économique des Actions Immobilières liées aux Activités Aéroportuaires de l'Aéroport de Charleroi

- Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2015.
- Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2014-2016 et du Plan Stratégique 2017-2019.
- Prise d'acte de ce que, à la date du 13 septembre 2016, 198 biens ont été acquis avec une moyenne de 141.376,97 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d'achat pour les biens bâtis.

Ces biens se répartissent par zone de la façon suivante :

- 81 propriétés en zone A'/A
- 23 propriétés en zone B'/A
- 94 propriétés en zone B'/B

Soit un total de 198 biens

Ces biens se répartissent par affectation de la manière suivante :

- 48 propriétés représentent des locations en résidence principale,
- 1 propriété est occupée par les anciens propriétaires,
- 36 propriétés vides avec objectif de valorisation (rénovation ou vente),
- 36 propriétés sont destinées à la démolition,
- 19 biens ont fait l'objet d'une démolition
- 58 biens ont été vendus (dont 30 ont été démolis via la SRWT et le secteur 2).

Soit un total de 49 biens démolis sur un total acquis de 198 biens.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

→ Adoption du rapport visé par l'article L1523-17 du CDLD et soumission de celui-ci au Conseil d'Administration dans le Rapport de Gestion :

« § 2. Le comité de rémunération... établit annuellement un rapport écrit comprenant les informations complètes sur :...

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Ce rapport, adopté par le conseil d'administration, est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

Le président du conseil d'administration transmet copie de ce rapport au Gouvernement wallon, lequel communique annuellement les informations reçues au Parlement wallon... »

COMITÉ DE GESTION

→ Décision de présenter au Conseil d'Administration les modifications organisationnelles de deux Directions (pour plus d'explications, voir « Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016 »).

→ Décision en matière de Gestion des Ressources Humaines (pour un complément d'informations, voir « Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016 »).

→ Approbation des marchés publics d'un montant supérieur à 30.000 € et ce, lors de 4 étapes de leur vie :

- l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer ;
- l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'étude des offres ;
- l'examen et l'approbation des avenants à passer ;
- le décompte final.

(Pour un complément d'informations, voir « Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges »).

→ Décision d'acter le principe de la participation d'IGRETEC, via IPFH, à une structure wallonne visant la performance énergétique des bâtiments et de mandater les services énergétiques d'IGRETEC pour poursuivre les contacts avec RenoWatt et les autres intercommunales intéressées à Wallonie Développement, en vue de la création de cette structure.

L'objectif 20/20/20 que chaque état membre de l'Union européenne s'est engagé à atteindre d'ici 2020 correspond à :

- 20 % de diminution d'émission de CO₂ ;
- 20 % d'énergie renouvelable en plus ;
- 20 % d'économie d'énergie.

À ce stade, ces objectifs, bien qu'obligatoires, ne sont pas « contraignants ».

Il semblerait cependant que ce principe change et que l'UE, dans sa nouvelle politique 2014-2020, rende les obligations de rénovation énergétique obligatoires et contraignantes. Afin de réussir la transition énergétique prévue par l'UE et lutter efficacement contre le changement climatique, le Comité des Régions a d'ailleurs demandé clairement à l'UE d'adopter un « trio gagnant » d'objectifs à la fois plus ambitieux et contraignants, à savoir :

- 50 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (contre un objectif de 40 % proposé par la Commission européenne) ;
- Une part de 40 % d'énergies renouvelables, déclinée en objectifs nationaux (contre un objectif proposé d'au moins 27 %) ;
- 40 % de baisse de la consommation d'énergie primaire par rapport à 2005, via des gains d'efficacité, également déclinée en objectifs nationaux (contre un objectif proposé de 30 %).

29 milliards d'euros ont été débloqués par l'Europe pour aider les états membres à réaliser leurs objectifs en matière d'efficacité énergétique.

Vu ces prochaines impositions de l'UE, il est opportun de mettre en place des structures pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments, qui à eux seuls, représentent plus de 40 % de la consommation énergétique finale sachant que la rénovation thermique de bâtiments, privés et publics, devrait être créatrice d'emplois et permettre de lutter contre la précarité énergétique ainsi que de limiter le recours aux produits pétroliers.

Le GRE-Liège a organisé, au mois de janvier 2014, des ateliers sur « la mise en place de véhicules de financement innovant dans le cadre de la rénovation énergétique urbaine » qui ont

conduit à la création, en mai 2015, de RenoWatt, plate-forme qui accompagne des projets de rénovation énergétique des pouvoirs publics et comprenant, en tant que membres, des communes, des entreprises publiques et des hôpitaux. Dans cette perspective, RenoWatt a lancé un premier projet pilote intégrant le GRE et 10 entités publiques.

En effet, bien que les autorités publiques soient conscientes des enjeux énergétiques, elles disposent rarement des ressources pour réaliser les études préalables, mettre en place des programmes de rénovation, gérer la complexité d'un plan de financement et préparer les procédures de marché public. Dès lors, le GRE a levé un financement de 2 millions d'euros auprès du fonds d'investissement européen EEEF (European Energy Efficiency Fund) grâce auquel RenoWatt a monté des projets de rénovation énergétique (d'une valeur totale de plus de 40 millions d'euros) pour les 10 autorités publiques.

Le projet RenoWatt s'articule autour de 3 axes :

1. Les contrats de performance énergétique (CPE) : les CPE permettent aux autorités publiques d'établir un contrat avec une société de service énergétique qui va garantir la performance énergétique d'un bâtiment, réaliser les travaux nécessaires et assurer la maintenance. En échange, les services de la société sont rémunérés (totalement ou en partie) par les économies d'énergie réalisées sur une période prédéterminée.

Les CPE visent à garantir une diminution des consommations énergétiques d'un bâtiment ou un ensemble de bâtiments.

2. Le pooling des bâtiments : pour qu'un CPE soit financièrement attractif pour une société de service énergétique (ESCO), il faut qu'il porte sur un projet de taille suffisante. L'une des clés du projet est d'identifier des groupes de bâtiments, pouvant appartenir à des propriétaires différents qui, individuellement, n'atteignent pas la taille critique mais qui collectivement peuvent faire l'objet d'un CPE.

3. La participation à la centrale de marchés : une centrale de marchés a été créée. Elle est en charge de mener toutes les procédures de marché public pour le compte des autorités publiques participant à RenoWatt.

Le but est d'élargir, dans le futur, les activités de la plate-forme RenoWatt aux autres acteurs publics de la Wallonie et ainsi obtenir une taille critique permettant de bénéficier des actuelles subventions européennes.

Consciente de ces défis, IGRETEC réalise depuis plusieurs années des travaux d'efficacité énergétique, basés sur un service « All in » à destination des communes associées au Secteur 3.

En effet, l'intercommunale prend à sa charge l'entièreté des projets : le(s) pré-audit(s), nécessaire(s) pour permettre à la

commune de choisir le ou les bâtiments sur lesquels seront effectués des travaux d'améliorations énergétiques, les demandes de subsides, la rédaction des cahiers des charges, le lancement et l'attribution des marchés publics, le suivi du chantier, le monitoring des consommations pendant 15 ans et in fine le préfinancement et le financement de l'ensemble des coûts liés aux projets, remboursés par la commune grâce aux économies d'énergie générées par les travaux réalisés.

De l'expérience des projets menés dans ce cadre, il apparaît, d'une part, que ce service n'est proposé qu'aux 15 communes affiliées au Secteur 3, en raison de leur « droit de tirage » sur les fonds propres dudit secteur, et d'autre part, ce service ne donne pas accès aux subsides européens, faute d'atteindre une taille plus importante.

Enfin, l'enjeu ici exposé ne concerne pas que le respect des obligations de l'UE : les projets d'efficacité énergétique en Wallonie ont un potentiel de plus de 30 milliards d'euros et de création/maintien de plus de 17.000 emplois sur les 30 prochaines années. En outre, 93 % de l'énergie consommée en Wallonie est importée. Investir dans le secteur de la rénovation énergétique s'apparente dès lors à une activité créatrice de valeur et de richesse sur le PIB wallon.

Par ailleurs, par le biais de ce Renowatt +, IGRETEC pourra aussi se positionner en tant que prestataire pour réaliser les audits des bâtiments communaux, en prenant, ainsi que les autres intercommunales concernées et qui ont marqué un intérêt sur ce projet (IDEA et IDETA), une part dans la structure à créer.

Compte tenu de l'implication des trois intercommunales de développement du Hainaut, le véhicule proposé pour accueillir la participation hennuyère est I.P.F.H.

- Décision de participation au Salon des Mandataires.
- Décision de tenir un Conseil d'Administration supplémentaire le 14 juin 2016 afin de présenter les modifications organisationnelles et approuver les nouvelles délégations de pouvoirs.
- Présentation de la gestion des boues au sein d'IGRETEC.
- Présentation de la méthodologie d'évaluation annuelle des collaborateurs d'IGRETEC.
- Présentation du bilan des Forum Immobilier 2014 et 2015.
- Présentation du fonctionnement du Fonds Social en IGRETEC.
- Suivi du recours au Conseil d'État contre l'arrêté ministériel daté du 25 février 2016 qui reconduit les agréments pour toutes les catégories sollicitées mais dont l'article 2 mentionne qu'IGRETEC ne peut pas réaliser les études d'incidences sur l'environnement des projets situés au sein des communes qui lui sont affiliées.
- Suivi mensuel de la revue de presse.

Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges

Depuis les dernières modifications statutaires approuvées par notre Assemblée Générale du 30 novembre 2006, les attributions du Comité de Gestion consistent aussi en l'attribution des marchés publics pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du Cahier Général des Charges.

Aussi, le Comité de Gestion examine chaque marché public d'un montant supérieur à 30.000 € et ce, lors d'au moins 4 étapes de sa vie :

- l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer ;
- l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'analyse des offres ;
- l'examen et l'approbation des avenants à passer au contrat de base ;
- le décompte final.

En 2016, le Comité de Gestion a examiné et pris des décisions :

- d'approbation des éléments et documents de 111 marchés à lancer ;

- d'approbation des conditions de sélection qualitative d'1 marché en deux phases ;
- d'approbation du choix de l'adjudicataire ou de la non-attribution de 92 marchés ;
- d'approbation du choix des candidats d'1 marché en deux phases ;
- d'autorisation de l'usage de la délégation au Directeur Général pour l'attribution de 4 marchés urgents ;
- d'approbation de 38 avenants à des marchés en cours ;
- d'approbation de décompte final de 27 marchés terminés ;
- d'application de l'article 48 de l'A.R. du 14 janvier 2013 à un adjudicataire en défaut grave.

Conformément à l'article L1523-13 §3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le présent Rapport de Gestion à l'Assemblée Générale intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2016, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2015/060	Amélioration et égouttage rue de la Scierie à Momignies	T	A0	23/02/16	René Piriot & Fils	6461	Virelles	Belgique	1 133 713,85	13/09/16
2015/061	Amélioration performances énergétiques AC Merbes-le-Château	T	NSP	11/08/15			NON ATTRIBUTION			19/01/16
2015/062	Levée des remarques suite aux entretiens des cabines HT sur différents sites	S	NSP	15/09/15	Collignon	6997	Erezée	Belgique	18 039,38	26/04/16
2015/064	Égouttage et amélioration rue du Cimetière à Pont-à-Celles	T	AP	22/03/16	Travexploit	6531	Thuin	Belgique	608 656,28	06/12/16
2015/065	Démolition habitations et anciens bowling à Jumet	T	AP	08/12/15	Eloy Travaux	4140	Sprimont	Belgique	162 411,96	14/06/16
2015/069	Déshydratation, transport et élimination des boues liquides de différentes stations	S	A00	15/09/15	SEDE BENELUX	5032	Les Isnes	Belgique	210 076,40	23/02/16
2015/070	Désignation d'un bureau d'experts pour problématique amiante - Bâtiments Roullier et Moulin	S	NSP	13/10/15	CBC Conseil	7131	Binche	Belgique	9 280,00	23/02/16
2015/071	Égouttage exclusif rue Jules Destrée à Aiseau-Presses	T	A0	19/01/16	Sodraep	6180	Courcelles	Belgique	268 480,12	09/08/16
2015/072	Désignation d'un expert pour étude d'orientation de pollution des sols	S	NSP	13/10/15	ABO	5300	Andenne	Belgique	41 100,00	19/01/16
2015/073	Aménagement abords Point Centre	T	A0	13/10/15			NON ATTRIBUTION			22/03/16
2015/075	Pose du collecteur de Velaine	T	A0	19/01/16	Tegec	4432	Alleur	Belgique	1 110 359,43	09/08/16
2015/078	Achat et maintenance de réducteurs de vis à relevage	F	NSP	13/10/15	CMI Maintenance	4100	Seraing	Belgique	50 543,00	22/03/16
2015/081	Missions d'ingénieurs en stabilité - Études et suivis de chantier	S	NSP	13/10/15	Bureau d'études Pirnay	6000	Charleroi	Belgique	80 000,00	23/02/16
2015/083	Maintenance d'automatismes et de supervision des ouvrages d'assainissement	S	NSP	08/12/15	Cofely Fabricom	1000	Bruxelles	Belgique	80 193,33	19/01/16
2016/002	Marché stock de travaux d'aménagements, rénovations et réparations dans les bâtiments existants	T	A0	23/02/16	Hullbridge Associated	6183	Trazegnies	Belgique	1 565 426,24	14/06/16
2016/004	Gardiennage mobile, télésurveillance et télé secrétariat dans bâtiments Igretec du Secteur 2	S	A0	19/01/16	G4S Secure Solutions	1020	Bruxelles	Belgique	324 195,84	26/04/16



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2016/005	Location de copieurs multifonctions et de production avec contrat entretien omnium et logiciels de gestion	F	AO	23/02/16	NON ATTRIBUTION + PASSAGE EN NEGOCIEE					17/05/16
					Eurobrotic	6041	Gosselies	Belgique	274 018,40	14/06/16
2016/006	Fourniture et placement de coffrets de raccordement pour un groupe de secours sur certains sites	F	NSP	19/01/16	Collignon	4460	Grâce-Hollogne	Belgique	35 864,50	12/07/16
2016/009	Télé relève des données de comptage d'énergie pour le service SEN	T	NAP	19/01/16	AM Dapesco / Index Belge	1348	Louvain-la-Neuve	Belgique	159 236,50	12/07/16
2016/010	Reconstruction chenal de sortie des bassins biologiques de la step de Roselies	T	NAP	23/02/16	Sodraep	6180	Courcelles	Belgique	347 214,26	30/08/16
2016/011	Maintenance préventive des installations de détection incendie, intrusion et contrôle d'accès sur plusieurs sites d'exploitation d'IGRETEC	S	AO	22/03/16	Relaitron	1070	Bruxelles	Belgique	38 165,00	12/07/16
2016/012	Désignation réviseur d'entreprise pour Igratec et IPFH	S	NAP	23/02/16	Callens, Pireme, Theunissen & Co	1150	Bruxelles	Belgique	88 500,00	17/05/16
2016/013	Maintenance préventive et curative des HV-Turbo	S	NSP	23/02/16	Maintenance Partners	5100	Naninne	Belgique	49 500,00	17/05/16
2016/014	Emprunt pour financement des investissements immobiliers	S	AO	23/02/16	CBC (lot 1) ING (lot 2)	1000	Bruxelles	Belgique	1 438 950,60	26/04/16
2016/015	Amélioration performances énergétiques centre culturel Aiseau-Prezies	T	NAP	23/02/16	Techno-Confort	6240	Farciennes	Belgique	90 012,00	26/04/16
2016/018	Services de sélection et évaluation à caractère psychotechnique	S	NSP	23/02/16	Perfecteam	6032	Charleroi	Belgique	25 000,00	22/03/16
2016/019	Amélioration performances énergétiques AC Pont-à-Celles	T	NAP	23/02/16	Lombet	5100	Naninne	Belgique	57 331,58	26/04/16
2016/020	Contrôle réglementaire des équipements de levage EPI et ascenseurs	S	NSP	22/03/16	Vincotte	1030	Bruxelles	Belgique	36 860,00	14/06/16
2016/022	Placement de 2 agitateurs dans un bassin biologique	T	NSP	22/03/16	ACH	4040	Herstal	Belgique	32 813,00	13/09/16
2016/023	Achats d'huiles et graisses pour entretien des équipements électromécaniques	F	NSP	17/05/16	Total Belgium	1040	Bruxelles	Belgique	37 777,28	12/07/16



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2016/025	Traitement des refus de dégrillages, ménagers et/ou assimilés produits par les différents ouvrages d'épuration	S	AO	22/03/16	Recyterre	6250	Pont-de-Loup	Belgique	73 507,50	12/07/16
2016/027	Consultance et assistance en matière fiscale	S	NSP	12/07/16	Association d'avocats Nibelle & Partners	1170	Bruxelles	Belgique	44 000,00	09/08/16
2016/028	Réparation de pompes et agitateurs	S	NSP	22/03/16	Sulzer (lot 1)	1932	Sint-Stevens-Woluwe	Belgique	15 653,00	12/07/16
					KSB (lot 2)	1301	Wavre-Bierges	Belgique	8 569,00	
					Corma (lots 3-4-5)	1932	Sint-Stevens-Woluwe	Belgique	43 270,00	
2016/032	Remplacement étanchéité toitures et aménagements abords Point Centre	T	AO	22/03/16			NON-ATTRIBUTION			09/08/16
2016/033	Coordination du Forum Immobilier 2016	S	NSP	26/04/16	Expansion Partners	5100	Namur	Belgique	79 327,82	14/06/16
2016/034	Renouvellement portefeuille assurances en RC MO et RC architectes-ingénieurs	S	NAP	14/06/16	Protect (lot 1)	1080	Bruxelles	Belgique	181 273,72	06/12/16
					HDI Gerling (lot 2)	1150	Bruxelles	Belgique	324 631,76	
					HDI Gerling (lot 3)	1150	Bruxelles	Belgique	52 643,00	
2016/038	Rénovation second étage Mermoz 1	T	NAP	14/06/16	Sotrelco (lot 2)	7110	Strépy-Bracquegnies	Belgique	28 762,98	13/09/16
2016/039	Amélioration performances énergétiques école Biesme-sous-Thuin	T	NAP	12/07/16	Hullbridge	6183	Trazegnies	Belgique	172 983,24	06/12/16
2016/040	Aménagement de 13 véhicules Igretec	F	NSP	26/04/16	Syncro System (lots 1-2)	5380	Femelmont	Belgique	19 260,00	13/09/19
					Brasitem (lot 3)	6560	Erquelinnes	Belgique	11 674,35	
2016/041	Réparation chemins de roulement de ponts décauteurs	T	NAP	14/06/16	Ronveau Rénovation	5590	Ciney	Belgique	93 165,92	11/10/16
2016/042	Prestations informatiques	S	NSP	26/04/16			NON-ATTRIBUTION			14/06/16
2016/043	Achat de licences	F	NSP	26/04/16	Insight	1850	Grimbergen	Belgique	66 541,06	14/06/16
2016/045	Amélioration et égouttage rue Rouge Chemin à Lambusart	T	AO	13/09/16	Léon Michaux	6240	Farciennes	Belgique	325 821,37	06/12/16
2016/046	Marché conjoint avec CPAS Florennes pour acquisition mobilier de bureau	F	NSP	17/05/16	Bedimo	1050	Ixelles	Belgique	74 890,09	09/08/16

N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2016/047	Location machines pour boissons chaudes et achat paquets de produits	F	NSP	14/06/16			NON-ATTRIBUTION			09/08/16
2016/047 bis				09/08/16	Pelican Rouge	2000	Antwerpen	Belgique	57 151,55	11/10/16
2016/048	Remplacement des 2 dégrilleurs principaux à la step de Montignies	F	NAP	17/05/16	Sneyers	8670	Koksijde	Belgique	109 660,00	08/11/16
2016/054	Amélioration et égouttage rues Longues, du Canal et Ruelle Jaucques à Thuin	T	AO	11/10/16	Sogoplant	4041	Milmort	Belgique	641 811,46	15/12/16
2016/056	Gardiennage différents sites d'exploitation	S	AO	14/06/16	SERIS	1831	Diegem	Belgique	232 134,00	13/09/16
2016/057	Catering pour les 70 ans d'Igretec	S	NSP	12/07/16	Traivray	6001	Marcinelle	Belgique	30 000,00	13/09/16
2016/059	Transport et valorisation agricole des boues déshydratées Step Montignies, Roselles, Vriesville et Roux	S	AO	14/06/16			NON-ATTRIBUTION			13/09/16
2016/060	Contrôle réglementaire extincteurs et vérification technique dévidoirs et bouches incendie	S	NSP	14/06/16	Groupe Legrand Heigne	4000	Liège	Belgique	34 061,20	13/09/16
2016/061	Égouttage rue Notre Dame de Lumière et Eg/rénovation rue Pierraille à Froidchapelle	T	AO	08/11/16	René Piriot	6461	Virelles	Belgique	942 381,14	23/12/16
2016/062	Construction bâtiment de bureaux	T	AO	14/06/16	SM Lixon - Bemat	6060	Gilly	Belgique	7 940 501,17	11/10/16
2016/066	Consultance en droit social	S	NSP	14/06/16			NON-ATTRIBUTION			09/08/16
2016/066 bis				09/08/16			NON-ATTRIBUTION			13/09/16
2016/068	Amélioration performances énergétiques chauffage école Léo Collard à Fontaine L'Évêque	T	NAP	14/06/16	Lombet	5100	Naninne	Belgique	69 831,57	13/09/16
2016/069	Prestations informatiques	S	NAP	14/06/16	System Solutions Belgium	1050	Bruxelles	Belgique	47 125,00	09/08/16
2016/072	Gardiennage pour le PAE Charleroi Airport I	S	NSP	14/06/16	Panthers Security	6030	Marchienne-au-Pont	Belgique	40 712,00	08/06/16
2016/075	Construction portique limitant et contrôlant accès au PAE Airport I	T	NSP	12/07/16	NON ATTRIBUTION					13/09/16
2016/076	Catering du Forum Immobilier 2016	S	NSP	12/07/16	Traîtreur Vray	6001	Marcinelle	Belgique	34 050,00	13/09/16
2016/079	Nettoyage vêtements de travail	S	NSP	09/08/16	Ateliers de Tertre	7333	Tertre	Belgique	48 641,34	08/11/16



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2016/080	Réhabilitation immeuble rue Janson 40 à jument	T	NAP	09/08/16	Servicio SPRL	6221	Fleurus	Belgique	29 310,00	08/11/16
					Menuiserie Lobet SPRL	6900	Marche-en-Famenne	Belgique	13 743,15	
					Vannox heating SPRL	6280	Gerpennes	Belgique	15 904,55	
					Servicio SPRL	6221	Fleurus	Belgique	2 843,75	
					Di Vainci Decor	6043	Ransart	Belgique	19 700,00	
			CL Construct SPRL	5650	Fraire	Belgique	4 647,36			
2016/082	Achat d'équipements de protection individuelle	F	NAP	09/08/16	Vandeputte	2530	Boechout	Belgique	161 765,80	06/12/16
2016/083	Démolition d'immeubles divers en Zone A et B	T	NAP	13/09/16	Castagnetti	4101	Jemeppe	Belgique	155 550,00	11/10/16
2016/084	Enlèvement de graffitis	S	NSP	13/09/16	Braseap	6560	Erquelines	Belgique	46 772,00	06/12/16
2016/086	Égouttage rue Oscar Carlier	T	AO	08/11/16	Jacques Pirlot	6060	Gilly	Belgique	198 455,00	22/12/16
2016/087	Démolition habitation rue de la Neuville à Farciennes	T	AO	09/08/16	Wanty	7134	Ressaix	Belgique	11 875,00	08/11/16
2016/091	Entretien et réparations installations chauffage et sanitaires de biens en zone A et B	S	NSP	13/09/16	Kabacinski	6042	Lodelinsart	Belgique	69 990,00	08/11/16
2016/094	Bobinage des moteurs électriques	S	NAP	13/09/16	Maintenance Partners Wallonie	5100	Naninne	Belgique	75 180,00	06/12/16
2016/095	Amélioration performances énergétiques école de la Motte et de la Place à Courcelles	T	NAP	13/09/16	Mignone	7170	Manage	Belgique	332 662,28	06/12/16
2016/096	Acquisition fournitures de bureau Igretec - CPAS Florennes	F	NSP	13/09/16	Lyreco Belgium	4041	Vottem	Belgique	70 011,99	08/11/16
2016/100	Affiliation à un service externe pour la prévention et la protection au travail	S	NAP	11/10/16	SPMIT-Arista	1000	Bruxelles	Belgique	90 600,00	06/12/16
2016/103	Transport et valorisation des boues déshydratées des step de Montignies, Roselies, Viesville et Roux	S	AO	13/09/16	Sede Benelux (lots 1 à 4) Non attribution lot 5	5032	Les Isnes	Belgique	748 128,00	08/11/16
2016/105	Égouttage et amélioration rue de France à Erquelines	T	AO	08/11/16	Travexploit	6532	Ragnies	Belgique	1 229 845,56	23/12/16
2016/108	Travaux d'épouttage et opportunité rue isolée à Aiseau-Preles	T	AO	08/11/16	Aertissen Terrassements	4480	Hermalle-sous-Huy	Belgique	687 012,69	21/12/16



Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les départs de Madame Nathalie Desplat, Chef de Service, et Monsieur Pierre Rombaux, Directeur, pour la Direction du Développement Économique et Immobilier ainsi que le départ prochain de Madame Nadine Lefèvre, Directeur, pour la Direction des Maîtrise d'Ouvrages et Bureau d'Études ont généré une réflexion sur la nouvelle organisation de ces deux directions afin de pourvoir au remplacement de ces trois collaborateurs.

À noter que le choix du nouveau Directeur pour la Direction qui s'intitulera désormais Développement Économique, Immobilier et Territorial a fait l'objet d'une procédure en plusieurs étapes et épreuves desquelles s'est distinguée Madame Nathalie Czerniatynski.

Pour le poste de Directeur du Bureau d'Études, le choix s'est porté sur Monsieur Xavier Berto déjà en 2012 notamment lors de la réunion du Comité de Gestion du 23 octobre 2012 au cours de laquelle ont été prises plusieurs décisions dont la fusion des deux bureaux d'études d'alors (immobilier et voirie/égouttage) en un seul bureau d'études intégré. À l'époque, au travers de cette réorganisation, Monsieur Berto, Chef du Service « Études Immobilières » se voyait confier la tête du Service « Bureau d'Études Voiries – Collecteurs – Ouvrages d'Épuration ». Ce changement de domaine d'activité ayant pour but explicite qu'il prenne connaissance de ces métiers et en acquière d'ici 3 ans la maîtrise suffisante pour pouvoir remplacer Madame Nadine Lefèvre à la tête de la Direction lorsque cette dernière partirait à la retraite.

Quant à la réorganisation des deux directions :

Direction du Développement Économique, Immobilier et Territorial.

La Direction conserve les quatre Services qui la composaient, à savoir :

- Le Service « Gestion et Développement Immobiliers » toujours dirigé par Madame Brigitte Gossiaux et qui comprend trois Départements (Gestion Financière, Budgétaire et Administrative / Gestion Technique et Commerciale / Gestion Immobilière S4)
- Le Service « Technologies de l'Information et de la Communication » encore dirigé par Monsieur Serge Gillet
- Le Service nouvellement dénommé « Développement Économique » dirigé par Monsieur Patrick LECLERCQ, en

remplacement de Madame Desplat, et qui compte deux Départements (Animation Économique / Prospections et Relations extérieures)

- Le Service nouvellement dénommé « Développement Territorial » dirigé par Madame Nelly COQUEREAU, en remplacement de Madame Czerniatynski, et qui se décline en deux Départements (Environnement, Urbanisme et Mobilité / Aménagement du Territoire et Gestion PAE). Par ailleurs, relevant du Service « Développement Territorial », on retrouve la Cellule « Gestion des Espaces Verts » de l'équipe des Horticulteurs.

Direction des Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Études.

La Direction subit une réorganisation profonde où ne subsistent plus que deux Services :

- Le Service « Maîtrise d'Ouvrage – Surveillance et Coordination Sécurité-Santé » dirigé par Monsieur Morgan Duquene et composé des mêmes deux Départements qu'auparavant (Maîtrise d'Ouvrage et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / Contrôle et Surveillance Chantiers – Coordination Sécurité-Santé).
- Le Service « Bureau d'Études » dirigé par Monsieur Xavier Berto sans intermédiaire, et qui correspond à la fusion des anciens Services « Études Immobilières » dirigé alors par Madame Stéphanie Ameels et « Bureau d'Études Voiries – Collecteurs – Ouvrages d'Épuration » que dirigeait Monsieur Berto. Le Service se subdivise en cinq Départements qui sont :
 - « Études Architecturales » géré par Madame Géraldine Bertrand ;
 - « Ingénierie des Structures et des Ouvrages d'Art » chapeauté par Monsieur Julien Bertrand ;
 - « Ingénierie des Techniques Spéciales et Énergétiques » dirigé par Monsieur Julien Thirifays ;
 - « Cartographie et Topographie » géré par Monsieur Jean-Pierre Lardinois ;
 - « Ingénierie de l'Eau et des Espaces Publics » dirigé par Madame Sylvie Van Goethem.

Le Service « Secrétariat » qui était dirigé par Madame Nadine Lefèvre passe directement en Staff de la Direction.

L'impact financier global de ces deux refontes s'établit à une diminution de la charge salariale. Ces réductions de charges s'expliquent par la politique de promotion et de mobilité interne n'ayant pas nécessité de recrutement externe pour la mise sur pied de la nouvelle ligne hiérarchique et par la prise de

fonction de responsables (Directeur et Chefs de service) dont l'ancienneté au sein d'IGRETEC est inférieure à celle de ceux qu'ils remplacent.

Par ailleurs, il faut noter que le département Qualité, Prévention et Sécurité est désormais rattaché à la Direction Générale.

COMITÉ DE GESTION

- Décision de présenter au Conseil d'Administration, les modifications organisationnelles de la Direction du Développement Économique et Immobilier et de la Direction des Maîtrise d'Ouvrages et Bureau d'Études (pour plus d'explications, voir ci-dessus).
- Approbation de 35 engagements dont 30 à durée indéterminée et 5 à durée déterminée (A noter : une même personne peut être engagée à durée déterminée et ensuite indéterminée).
- Examens et décisions prises dans le cadre de 30 déclarations d'accidents du travail :
 - 1 se clôturant à 0 % de séquelles indemnifiables.
 - 5 n'étant pas reconnus comme accident du travail.
 - 6 étant clôturés sans incapacité permanente pour défaut de production d'un certificat de guérison ou d'absence de guérison.
 - 17 étant clôturés d'office en application de l'article 9 de l'Arrêté Royal du 24 janvier 1969 ou de l'article 9 de l'Arrêté Royal du 13 juillet 1970 qui permettent à l'employeur de clôturer lui-même un dossier, dans le cas où l'incapacité temporaire du travailleur dure moins de 30 jours et sur base d'une attestation de guérison sans séquelle fournie par la victime.
 - 1 étant la décision d'accepter un sinistre, non déclaré comme tel en application de la circulaire 429 du Ministère de la Fonction Publique du 06/03/1996.
- Approbation de 11 sorties de service, soit 7 démissions et 4 licenciements.
- Approbation de 12 demandes de mises à la retraite.
- Décision, dans le cadre de la péréquation des pensions, sur le calcul de l'allocation de fin d'année et le double pécule de vacances.
- Décisions sur les demandes de progressions barémiques des agents : 39 approbations et 9 refus.
- Décisions sur 9 modifications organisationnelles entraînant une modification salariale.
- Décision de changement de régime de travail pour 3 collaborateurs : 4/5^e temps.
- Décision d'octroi de la prime d'insalubrité pour 2 collaborateurs.
- Décision d'octroi de l'avance sur l'intéressement du personnel aux résultats de l'intercommunale, basé sur l'évaluation des collaborateurs.
- Point sur le système de compensation du montant de la pension légale en cas de retraite anticipée volontaire.

Litiges gérés par le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016

En sa séance du 11 octobre 2016, le Comité de Gestion s'est inquiété des problèmes rencontrés par IGRETEC dans le cadre du renouvellement de nos agréments comme auteur d'études d'incidences sur l'environnement en Région Wallonne.

L'arrêté ministériel daté du 25 février 2016 reconduit les agréments pour toutes les catégories sollicitées mais l'article 2 de cet arrêté mentionne qu'IGRETEC ne peut pas réaliser les études d'incidences sur l'environnement des projets situés au sein des communes qui lui sont affiliées.

Cette décision met à mal les études en cours qu'IGRETEC a sur Charleroi ainsi que les projets futurs pour lesquels elle a déjà des sollicitations. Or, même si la question d'indépendance d'IGRETEC comme auteur agréé a déjà été débattue au Conseil d'État, les arrêts de ce dernier lui ont toujours été favorables.

16/03/2016 : Maître Bourtembourg est chargé du dossier et d'envisager, si possible, une suspension et annulation partielle de l'article 2 de l'arrêté aux motifs que :

- Le ministre ne peut assortir sa décision d'agrément au motif d'une impartialité qui ne peut être jugée qu'au cas par cas ;
- Qu'on ne comprend pas en quoi la réalisation d'études d'incidences pour des privés sur le territoire de communes affiliées à IGRETEC est constitutif d'un conflit d'intérêt.

06/06/2016 : La Région Wallonne dépose sa note d'observations ainsi que son dossier administratif

03/08/2016 : Le rapport de Madame le Premier Auditeur Franck conclut à la suspension estimant que les deuxième et cinquième moyens sont sérieux et que l'urgence est établie.

07/09/2016 : Audience au Conseil d'État.

12/10/2016 : Réception de l'arrêt intervenu le 4 octobre 2016.

Manifestement, les Conseillers d'État se sont entendus pour mettre en œuvre, dans leurs arrêts, une conception de l'urgence encore plus restrictive que celle qui existait lorsque les conditions d'urgence étaient celles du « préjudice grave, difficilement réparable ». Ceci va nettement à l'opposé de la volonté du législateur. C'est également à l'opposé de la jurisprudence des juges judiciaires des référés.

En l'espèce, les choses sont d'autant plus étranges qu'à l'audience, le conseil de la Région wallonne a déclaré qu'il n'avait absolument rien à ajouter, notamment au regard du rapport de l'auditorat sur lequel la Région n'avait pas écrit une seule ligne. Quoi qu'il en soit, cet arrêt - pour critiquable qu'il soit - n'est pas susceptible de recours et la seule chose que nous pouvons faire est de solliciter, dans les 30 jours, la poursuite de la procédure en annulation.

12/10/2016 : Maître Bourtembourg est mandaté pour la poursuite de la procédure en annulation.

14/10/2016 : Maître Bourtembourg nous fait parvenir copie de la demande de poursuite de la procédure en annulation.

28/10/2016 : IGRETEC reçoit copie du mémoire en réponse déposé par la Région wallonne

28/12/2016 : IGRETEC reçoit le projet de mémoire en réplique rédigé par Maître Bourtembourg.

03/01/2017 : Le mémoire en réplique est déposé au Conseil d'État.

Gestion de la Qualité Totale par le Conseil d'Administration d'IGRETEC au cours de l'exercice 2016

La Qualité : en chemin vers une intégration des systèmes de management !

Avec la publication des nouvelles versions des normes ISO 9001 (Modèle d'organisation Qualité visant la satisfaction des clients) et ISO14001 (Système de management Environnemental) en septembre 2015, les deux systèmes de management que nous avons mis en place ont désormais une structure commune.

Cela nous pousse à renforcer leur intégration dans le cadre de l'important travail d'adaptation de notre fonctionnement et de notre structure documentaire demandé par le passage à la version 2015 des normes qui doit être finalisé en 2017 (avant l'échéance de septembre 2018).

Une analyse SWOT a été réalisée en 2016 en vue de développer notre gestion des risques. Cette dernière nous permet de déterminer les forces (Strengths), faiblesses (Weaknesses), opportunités (Opportunities) et menaces (Threats).

Par ailleurs, la reprise de la supervision du volet Prévention et Sécurité par le département Qualité en juin 2016 procède également de cette volonté d'intégrer les systèmes de management.

En novembre 2016, nous avons réussi notre 1^{er} audit externe de suivi réalisé par la société Vinçotte dans le cadre de notre 5^e recertification selon la version 2008 de la norme ISO 9001.

Le maintien de notre certification ISO 9001 depuis plus de 16 ans n'est pas le fruit du hasard mais bien le résultat de notre engagement dans une démarche d'amélioration continue de notre organisation qui nous a permis de nous adapter aux nombreux défis qui se présentent à nous.

Nos équipes d'auditeurs internes, qui sont aussi nos Relais-Qualité, ont réalisé 6 audits internes « Qualité » afin de suivre la bonne application de nos processus en 2016. 24 opportunités d'amélioration ou observations ont été formulées.

Par ailleurs, 11 propositions d'amélioration ont été émises. Nous avons également procédé à 79 modifications de notre structure documentaire (procédures, instructions ou formulaires).

Au niveau de la gestion environnementale, un second audit de suivi de la 4^e recertification ISO 14001 des activités d'assainissement a été passé avec succès en juin 2016.

Outre cette reconnaissance internationale, 38 stations d'épuration (sur les 42 exploitées), ainsi que le siège d'exploitation et le laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre, ont également vu leur enregistrement EMAS renouvelé au niveau européen.

La certification de ces ouvrages selon la version 2015 de la norme ISO14001 et le renouvellement de leur enregistrement EMAS sont planifiés en juin 2017.

Être dans une démarche de progrès permanent, c'est se poser chaque jour la question : « Comment faire mieux demain » ?

Pour s'adapter en permanence, il faut une méthode éprouvée qui est bien illustrée avec le cycle de l'amélioration continue (roue de DEMING) : planifier – mettre en œuvre – vérifier – ajuster (corriger).

Mais rien n'est possible sans la motivation et le professionnalisme des femmes et des hommes qui constituent notre grande maison et cette victoire est avant tout celle de notre personnel.

Éléments survenus au cours de l'exercice 2016 susceptibles d'avoir une influence sur le développement d'IGRETEC

Néant.

Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

Néant.

Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant.

Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers

Repris dans les commentaires du rapport financier.

Structure de l'emploi (art. L1523-16 al.6 CDLD)

Par le Décret du 10 novembre 2016 ayant modifié l'article L1523-16 al.6 du CDLD, des informations complémentaires doivent être ajoutées au Rapport de Gestion : les lignes de développement

reprennent notamment les informations sur la structure de l'emploi, son évolution et les prévisions d'emploi, le personnel occupé pendant tout ou partie de l'année de référence.

Personnel occupé à fin décembre 2016 :

IGRETEC compte 293 travailleurs, dont 4 statutaires et 289 contractuels.

Deux de ces travailleurs sont détachés dans d'autres structures, deux sont en congé politique et l'un d'entre eux est en maladie longue durée.

Organigramme à fin décembre 2016 :

DIRECTION GÉNÉRALE			
Directeur Général			
4 collaborateurs			
Service Finances et Comptabilité Chef de service Département Comptabilité • Chef de département • 6 collaborateurs Département Finances et Recouvrement • Chef de département • 3 collaborateurs		Chef de Service = Directeur Général Département Qualité, Prévention et Sécurité • Chef de département et Responsable Management Qualité • 3 collaborateurs	
SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX			
Secrétaire Général/Directeur des Services Généraux			
1 collaborateur			
Service Informatique-Administration Générale Chef de service Département Informatique • Chef de département • 1 collaborateur Département Logistique et Administration Générale • Chef de département • 6 collaborateurs	Service Gestion des Ressources humaines Chef de service Chef de département • 5 collaborateurs	Services énergétiques, instances et contrôle moteurs Chef de service Département Instances, Gestion des Participations et Contrôle Moteurs • 9 collaborateurs Cellule Guichet de l'Énergie • 3 collaborateurs Département Services Énergétiques • Chef de département Département Centrale d'Achat d'Énergie • Chef de département • 3 collaborateurs	Chef de services = Secrétaire Général Département assurance • Chef de département • 2 collaborateurs Département juridique/contentieux • Chef de département • 4 collaborateurs Département Relations In House • Chef de département • 3 collaborateurs

DIRECTION DES MAÎTRISE D'OUVRAGE ET BUREAU D'ÉTUDES			
Directeur 1 collaborateur			
Gestion administrative de projets États d'avancement et structuration de dossiers : 2 collaborateurs Budget : 1 collaborateur Planification : 1 collaborateur Administratif : 1 collaborateur			
Service Maîtrise d'ouvrage, surveillance de chantier et coordination sécurité-santé Chef de service 1 collaborateur		Chef de service = Directeur	
Département Maîtrise d'Ouvrage et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 9 collaborateurs Département Surveillance Chantiers - Coordination Sécurité-Santé <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 8 collaborateurs 		Département Études Architecturales <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 13 collaborateurs Département Ingénierie des Structures et des Ouvrages d'art <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 4 collaborateurs Département Ingénierie des Techniques Spéciales et Énergétiques <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 7 collaborateurs Département Cartographie et Topographie <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 3 collaborateurs Département Ingénierie de l'Eau et des Espaces Publics <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 12 collaborateurs 	
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, IMMOBILIER ET TERRITORIAL			
Directeur 1 collaborateur			
3 collaborateurs			
Service Développement économique Chef de service 1 collaborateur Département Animation Économique <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 6 collaborateurs Département Prospection et Relations extérieures <ul style="list-style-type: none"> • 4 collaborateurs 	Services Technologies de l'information et de la communication Chef de service 3 collaborateurs	Service Développement Territorial Chef de service 1 collaborateur Département Aménagement du Territoire et Gestion des PAE <ul style="list-style-type: none"> • Chef de Département • 5 collaborateurs Cellule Gestion des Espaces Verts <ul style="list-style-type: none"> • Chef d'équipe • 5 collaborateurs Département Environnement, Urbanisme et Mobilité <ul style="list-style-type: none"> • 5 collaborateurs 	Service Gestion et développement immobilier Chef de service 1 collaborateur Département Gestion Immobilière S4 <ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur : Chef de service • 2 collaborateurs Département Gestion Financière, Budgétaire et Administrative <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 3 collaborateurs Département Gestion Technique et Commerciale <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 8 collaborateurs

DIRECTION EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION ET DE DÉMERGEMENT			
Directeur			
2 collaborateurs			
Département Gestion Technique, Administrative et Patrimoniale <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 9 collaborateurs 	Département Gestion des Stations d'Épuration et de Pompage <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département Staff Support Technique <ul style="list-style-type: none"> • 1 Responsable Staff • 5 collaborateurs • 4 Responsables de secteur • 7 chefs d'équipe • 26 collaborateurs Analyses et Suivi Process <ul style="list-style-type: none"> • 1 Responsable de secteur • 6 collaborateurs 	Département Collecteurs - Bureau technique <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 3 collaborateurs • 3 Chefs d'équipe • 7 collaborateurs 	Département Logistique - Bâtiment - Atelier <ul style="list-style-type: none"> • Chef de département • 13 collaborateurs

Structure de l'emploi à fin décembre 2016 :

FONCTION	NOMBRE	FONCTION	NOMBRE
Architecte	13	Ouvrier	10
Assistant administratif	25	Réfecteur	1
Assistant Assurances	2	Secrétaire	4
Assistant comptable	2	Secrétaire de direction	4
Assistant juridique	3	Spécialiste assurances	1
Assistant Qualité	1	Spécialiste économique niveau universitaire	4
Assistant technique	1	Spécialiste énergie niveau bachelier	1
Assistant technique niveau bachelier	1	Spécialiste énergie niveau universitaire	4
Auditeur énergétique	1	Spécialiste environnement niveau universitaire	5
Chargé de communication	2	Spécialiste immobilier niveau universitaire	4
Chauffeur	3	Spécialiste juridique niveau universitaire	5
Comptable	13	Spécialiste qualité niveau universitaire	1
Conseiller économique	13	Spécialiste RH niveau bachelier	4
Conseiller en prévention	2	Spécialiste RH niveau universitaire	2
Coordinateur Sécurité Santé	2	Surveillant de chantier	5
Dessinateur	2	Technicien Automation	2
Électromécanicien	36	Technicien bureau d'études niveau bachelier	13
Géomètre	2	Technicien chimiste	3
Horticulteur	6	Technicien contrôle moteurs	5
Informaticien	5	Technicien immobilier	2
Ingénieur civil	13	Technicien instrumentiste	3
Ingénieur de gestion	6	Technicien maintenance industrielle niveau bachelier	1
Ingénieur industriel	38	Technicien niveau bachelier	8
Magasinier	3		
Total général			287

Évolution et prévision d'emploi :

En 2017, 4 départs à la retraite sont prévus dont, dans l'état actuel de la structuration d'IGRETEC et de son carnet de commande suivant les métiers, 2 postes ne seront pas remplacés.

Doivent être engagés début 2017 :

- 1 architecte (contrat signé)
- 1 assistante comptable (contrat d'intérim devant déboucher sur un CDI)

En outre, les postes suivants seront à pourvoir dans le courant de l'année 2017 :

- 2 juristes
- 1 architecte
- 3 électromécaniciens
- 1 ingénieur civil en Maîtrise d'Ouvrage
- 1 surveillant de chantier
- 1 ingénieur énergétique
- 1 assistant concepteur en stabilité
- un analyste en Développement Économique
- 1 account manager en Développement Économique

En 2018, 6 départs à la retraite sont prévus dont, dans l'état actuel de la structuration d'IGRETEC et de son carnet de commande suivant les métiers, 2 postes ne seront pas remplacés.

Dans l'état actuel, les postes suivants seront à pourvoir dans le courant de l'année 2018 :

- 2 surveillants de chantier
- 1 technicien de maintenance pour la Direction des ouvrages d'épuration
- 1 assistant concepteur en ingénierie des structures et des ouvrages d'art

En 2019, 1 départ à la retraite est prévu dont le poste sera remplacé.

Dans l'état actuel, le poste suivant sera à pourvoir dans le courant de l'année 2019 :

- 1 secrétaire de direction

ANNEXE

Rapport annuel du Comité de Rémunération de l'intercommunale IGRETEC (art. L1523-17§2 al 3 CDLD)

Pour répondre aux exigences de l'art. L1523-17 §2 al.3 CDLD, le Comité de Rémunération rédige son rapport annuel au Conseil d'Administration.

Toutefois, le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes

concernées, conformément aux prescriptions impératives de la Loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.

1. Informations générales sur IGRETEC

Pour préciser le contexte dans lequel les Président(e)s, les administrateurs (trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leur mission, il apparaît utile de rappeler quelques chiffres représentatifs des activités de l'intercommunale.

Vu que les chiffres relatifs à l'exercice comptable 2016 n'ont pas encore été arrêtés par le Conseil d'Administration, seuls les chiffres de l'exercice 2015 sont repris ci-dessous.

TOTAL VENTES ET PRESTATIONS (70/74) AU 31/12/2015	PERSONNEL (ETP) AU 31/12/2015	CAPITAL SOUSCRIT AU 31/12/2015	NOMBRE D'ASSOCIES AU 31/12/2015
67.018.984 €	280,58	140.195.251 €	116

2. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président ou de membre d'un organe restreint de gestion.

Les montants ci-après ont été arrêtés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 20 décembre 2007. Les montants sont indexés au 1^{er} juillet 2016.

Indemnité annuelle revenant au Président de l'intercommunale : 21 805,32 € net.

Indemnité annuelle revenant aux Vice-Présidents de l'intercommunale : 14 044,92 € net.

Indemnité annuelle revenant aux membres du Comité de Gestion : 13 083,12 € net.

Jeton de présence par séance aux administrateurs non membres du Comité de Gestion : 109,46 € net.

3. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

La masse salariale globale annuelle (brut travailleur) du staff de direction comprenant le Directeur Général, le Secrétaire Général et 3 Directeurs s'élève à 583 386,66 €.



BOULEVARD PIERRE MAYENCE, 1
6000 CHARLEROI
TÉL. : +32 71 20 28 11
FAX : +32 71 33 42 36

www.igretec.com